

Règlements du concours :
Nouveaux noms pour les traversiers de Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola

L'objectif du concours est de rendre hommage à des bâtisseurs ayant laissé leur marque dans les communautés directement desservies par la traverse.

Les propositions doivent être acheminées avant 16 h, le 11 décembre 2019 de l'une des façons suivantes :

- **En ligne :**
Cliquez sur le lien ci-dessous pour accéder au formulaire : Concours : nouveaux noms pour les traversiers de Sorel-Tracy
<https://bit.ly/332o019>

- **Par la poste**
Concours : nouveaux noms pour les traversiers de Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola
Société des traversiers du Québec
250, rue Saint-Paul
Québec (Québec) G1K 9K9

En conformité avec la Politique sur la désignation toponymique des navires et des édifices de la STQ, le nouveau nom des navires devra :

- Référencer à la mémoire collective du territoire;
- Rendre hommage à une personnalité ayant apporté une contribution significative au développement de la communauté.

Il n'y a pas d'obligation à ce que cette contribution soit liée au monde maritime. Comme il y a deux navires à nommer, il est souhaitable qu'un hommage soit rendu à un bâtisseur de chaque communauté, soit Sorel-Tracy et Saint-Ignace-de-Loyola.

Autres détails à considérer afin qu'une proposition soit recevable :

- Le nom ne peut référencer à une personne vivante. La personne doit être décédée depuis au moins deux ans.
- Aucune autre embarcation ne doit déjà porter le même nom.
- Le nom ne doit pas porter facilement à un jeu de mots ou à la dérision.
- Seuls les résidents des municipalités de Sorel-Tracy et de Saint-Ignace-de-Loyola ont droit de soumettre des propositions.
- Les employés de la STQ et leur famille immédiate ne peuvent participer au concours.
- Un participant peut soumettre plusieurs propositions. Toutefois, chacune d'entre elles doit être acheminée individuellement.
- Par souci d'équité, les propositions ne doivent pas faire l'objet de campagne de promotion ou de mobilisation – sur les médias sociaux ou ailleurs.
- La proposition doit être clairement identifiée avec le nom complet, le numéro de téléphone et/ou l'adresse courriel du participant.

Les résultats du concours seront communiqués le 20 mars.

Seuls les gagnants seront contactés.